

IRAN 2022-2023



La fatalité d'une persécution
sans fin ?


OBSAV
L'OBSERVATOIRE des AVOCATS

JUIN 2023

© 2023 IDHAE– L’Observatoire

Institut des Droits de l’Homme des Avocats Européens – European Bar Human Rights Institute

ISBN : **978-99959-970-8-3**

ISSN: **2354-4554**

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l’auteur ou de ses ayant cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

IRAN

2022-2023

La fatalité d'une persécution sans fin ?

Malheureusement, cette nouvelle édition qui vient après le Supplément spécial IRAN de L'Observatoire de 2019, est confrontée à un constat douloureux : en 2023, la situation des avocats a empiré en Iran.

Le 16 septembre 2022, des manifestations ont éclaté dans tout le pays après que Mahsa Amini, une jeune femme de 22 ans, venue à Téhéran avec sa famille pour rendre visite à ses proches, a été arrêtée par la police des mœurs pour port non conforme du "hijab". Ce jour-là, il a été annoncé que les efforts des médecins pour la sauver avaient échoué. Thèse officielle indérogeable au point que l'on s'apprête à condamner Saleh Nikbakht, l'avocat de la famille de Mahsa Amini, parce qu'il a expliqué comment l'enquête avait été orientée et tronquée.

La colère suscitée par la mort de Mahsa Amini a poussé les Iraniens par milliers à descendre dans la rue pour exiger plus de libertés et de droits pour les femmes. Ce fut sans doute la plus grande menace pour le pouvoir islamique depuis la révolution de 1979. La répression fut instantanée. Plus de 520 personnes ont été tuées lors des manifestations, selon des militants. Plusieurs milliers d'autres – certaines voix citent le chiffre de 20 000 – ont été arrêtés, dont plusieurs dizaines d'avocats. Le 12 octobre 2022, pour protester contre la répression anticonstitutionnelle de manifestations pacifiques, un groupe d'avocats a manifesté devant le siège du barreau à Téhéran. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour les disperser et en ont arrêté et emprisonnés plusieurs, dont Saeed Sheikh, Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei.

On sait aujourd'hui qu'au moins 70 avocats ont été arrêtés et détenus depuis le début des manifestations, qu'au moins 11 d'entre eux ont déjà été condamnés après s'être portés volontaire pour défendre gratuitement les personnes arrêtées au cours des trois mois de grande manifestation nationale. Les chiffres sont variables. Il ne s'agit donc d'un minimum. Beaucoup d'entre eux ont été relâchés peu à peu sous caution, mais leur libération n'est que temporaire dans l'attente d'une prochaine convocation et donc d'une condamnation certaine. A ce jour, les peines les plus sévères, y compris la peine de mort, sans grâce espérer, ont été prononcées.

Depuis le début de 2023, les procureurs de la branche 7 du tribunal de la sécurité (Shahid Moghaddas) de la prison d'Evin, s'emploient à convoquer un par un les libérés des manifestations d'Octobre. Plusieurs dizaines d'avocats ont été ainsi cités à comparaître sans en connaître le motif. Pourtant, ce motif chacun le connaît bien : ils ont protesté contre les arrestations illégales de manifestants, ils ont défendu gratuitement les détenus sans accès aux pièces du dossier, ont dénoncé les condamnations injustes prononcées. Pour cela, ils ont été arrêtés ou écartés de la défense de leurs clients, obligés de comparaître sans avocat ou d'accepter défenseurs que leur imposer le pouvoir. Aujourd'hui, on poursuit Ali Sharifzadeh Ardakani parce qu'il a révélé avoir été empêché de faire appel pour son client condamné à mort et exécuté et Mohammad Ali Kamfirouzi, uniquement parce qu'il a accepté de défendre deux journalistes qui ont révélé publiquement la mort en détention de Masha Amini.

En février dernier, pourtant, on avait pu croire à un répit. La répression allait s'estomper. La plupart des poursuites semblaient avoir été abandonnée à la suite de « l'amnistie » décidée par le Guide suprême, Ali Khamenei. Cependant, de nombreux prisonniers libérés ont proclamé qu'ils n'avaient jamais demandé de grâce et n'avaient jamais exprimé de regret. Des vidéos de militantes enlevant leur hijab devant la prison quelques instants après leur libération ont circulé sur les réseaux sociaux. Une semaine plus tard, le procureur général iranien a fait savoir que l'amnistie de Khamenei n'était pas pour tout le monde. Plus encore, le système judiciaire iranien s'est empressé de reprendre ou d'instaurer des poursuites contre les « libérés » d'Octobre et les « graciés » de Février, qui avaient assisté des dissidents ou exprimé leur soutien au mouvement « Femmes, Vie, Liberté » sur les réseaux sociaux.

En mai, les convocations ont repris de plus fort à la prison d'Evin. Selon Iran International, ce serait 170 avocats de différentes régions du pays qui auraient déjà été appelés à la prison d'Evin pour "propagande contre le régime" et "rassemblement et collusion dans l'intention d'agir contre la sécurité nationale". Le chiffre exact n'est pas connu. Mais il est bien certain que d'Ali Mojtehedzadeh à Zahra Mirbik Darvishond, il y en a plus de 40 qui se sont eux-mêmes déclarés conviés à Evin. Certains des avocats, toujours selon Iran International, auraient été contraints de signer un document reconnaissant le bien fondé des charges pour repartir libres. L'un des deux avocats qui a refusé de signer a été détenu pendant quelques heures et un autre pendant quelques jours.

Au-delà de ces convocations, une répression de chaque instant a été mise ou remise en œuvre contre tous les avocats soupçonnés d'être des défenseurs des droits de l'homme. Au début du mois de mars, l'éminent avocat Nemat Ahmadi, membre de l'Union internationale des avocats et bien connus pour ses activités de défenseur des prisonniers politiques, a vu sa licence d'avocat lui être définitivement retirée. Le même mois, le mari de Nasrin Sotoudeh, Rezan Khandan, a été convoqué au lendemain d'une interview exclusive à CNN sur la situation en Iran, à la prison d'Evin pour y purger le reliquat d'une peine prononcée cinq ans plus tôt. Le 14 mai, c'est au tour du vétéran de la défense des droits de l'homme, Mohammad Seifzadeh, cofondateur avec Shirin Ebadi du Defenders of Human Rights Centre (DHRC) d'être condamné à un an de prison par le tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre au Secrétaire général des Nations Unies pour supplier que cessent les condamnations à mort et les exécutions publiques de jeunes manifestants.

Dans le pays où Nasrin Sotoudeh, Mohammad Najafi, Amir Salar Davoudi, Soheila Hejab et tant d'autres avant eux comme Abdolfattah Soltani ou Mohammad Ali Dadkhah, sont voués à la prison depuis tant d'années et où notamment, Mehrangiz Kar et Shirin Ebadi ont été contraintes à l'exil, le sinistre constat de notre rapport 2019, paraît chaque jour plus vrai : « En Iran, les avocats qui défendent les droits de l'homme, n'ont le choix qu'entre la prison et l'exil ». Il y a cinq siècles, le poète espagnol Calderón de la Barca écrivait une comédie intitulée : « Le pire n'est pas toujours certain ». Aujourd'hui pour les avocats d'Iran, une tragédie qui semble ne plus laisser de place au doute se précise chaque jour davantage.

Bertrand FAVREAU
Pour L'Observatoire - Juin 2023

Babak Paknia

Arrêté le 25 septembre 2022 à Téhéran



Babak Paknia, avocat et membre du Markaz Bar Association, barreau central d'Iran, a été arrêté par les forces de sécurité le 25 septembre 2022.

Spécialisé en droits de l'Homme, il était l'avocat de nombreux prisonniers politiques. Babak Paknia a été arrêté à son domicile à Téhéran, avec un mandat par le Sepah (Corps des gardiens de la révolution islamique) et détenu dans le quartier 2A de la prison d'Evin (la plupart des autres avocats sont détenus dans le quartier 4). Ce quartier abrite principalement des prisonniers politiques et est connu pour des cas de mauvais traitements et de torture de détenus. Ils dorment sur des sols en béton sans couvertures et la nourriture est rationnée en raison du manque de stocks car le nombre de détenus a considérablement augmenté en raison de la répression contre les manifestants et leurs avocats.

Milad Panahipour et Saeed Jalilian

Arrêtés à la prison d'Evin le 24 septembre 2022



Milad Panahipour et Saeed Jalilian, deux avocats spécialisés dans les droits de l'Homme qui défendent le militant des droits civils et politiques Hossein Ronaghi, ont été arrêtés au tribunal de la prison d'Evin le 24 septembre 2022 : et ont été détenus arbitrairement depuis. Ils ont été battus et soumis à des contraintes

excessives, puis transportés à la prison d'Evin - où ils sont actuellement détenus - dans une ambulance. Les détenus sont transportés vers des centres de détention dans des camions de glaces et des ambulances, afin de ne pas être détectés et interrompus par les manifestants.

Mahsa Gholamalizadeh

Arrêtée le 24 septembre 2022 à Téhéran



24 septembre 2022 : Mahsa Gholamalizadeh, avocate et connue pour son activisme en faveur de l'égalité des sexes, a été arrêtée à Téhéran le 24 septembre 2022 après que les forces de sécurité ont perquisitionné son domicile. Remise en liberté sous caution.

Golaleh Vatandoust

Arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj, dans la province kurde



Golaleh Vatandoust, avocate du Barreau du Kurdistan, a été arrêtée le 4 octobre 2022 à Sanandaj dans la province kurde. Aucune information n'est disponible sur son sort. Il est détenu à la prison de Semnan. Elle aurait été libérée sous caution à une date inconnue.

Zahra (Firouzeh) Khordechi

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Zahra (Firouzeh) Khordechi avocate au barreau d'Ispahan, a été arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan. Son arrestation a coïncidé avec le début du mouvement national de protestation en Iran en réponse à la mort de Mahsa Amini, violemment battues par les militaires la patrouille Irshad.

Roza Etemad Ansari

Arrêtée le 8 octobre 2022 à Ispahan



Roza Etemad Ansari, avocate bien connue, notamment pour avoir défendu le rappeur Tohomaj Salehi, a été arrêtée le 8 octobre 2022 par les services du ministère du Renseignement de la République islamique pour avoir apporté une assistance juridique aux manifestants.

Ruhollah Mohammad Rezaei

Arrêté le 12 octobre 2022 à Téhéran



Ruhollah Mohammad Rezaei, membre du barreau de Markaz, a été arrêté le 12 octobre 2022 et détenu au Grand pénitencier de Fashafouyeh, au sud de Téhéran. Il aurait été libéré sous caution.



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**

Saeed Sheikh

Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations du mois d'octobre



Le 29 décembre 2022, Saeed Sheikh a été condamné à trois ans de prison pour sa participation aux manifestations de protestation du mois d'octobre. Le tribunal révolutionnaire islamique de Téhéran l'a déclaré coupable de "rassemblement et collusion contre la sécurité du pays" et de "propagande contre la République islamique d'Iran". Deux ans de la peine pour la première accusation et un an pour la seconde.

Saeed Sheikh a été arrêté le 12 octobre devant les locaux de l'Association du barreau iranien à Téhéran, lors d'un rassemblement organisé pour protester contre la violation des droits des manifestants et a tourné à la violence avec l'intervention des forces de sécurité. D'autres avocats ont été arrêtés en même temps que lui, dont Mohammad-Reza Faghihi et Ruhollah Mohammad Rezaei. La police et les forces de sécurité ont utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les avocats et en ont arrêté plusieurs. Si le verdict est confirmé en appel, en application de l'article 134 du Code pénal islamique, deux ans de prison pour « attroupement et collusion » comme peine la plus sévère seront exécutoires. Sur sa page sur les réseaux sociaux, Saeed Sheikh a écrit qu'il lui était toujours interdit de quitter le pays.

Mohammad-Reza Faghihi

Arrêté le 12 octobre 2022 et condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées contre la sécurité nationale



Mohammad-Reza Faghihi a été, arrêté le 12 octobre 2022 (en même temps que Saeed Sheikh) lors du rassemblement de protestation devant les locaux du barreau iranien à Téhéran. Le lendemain, plusieurs avocats ont organisé une manifestation devant les locaux du barreau iranien pour protester contre la violation du droit constitutionnel des citoyens à des manifestations et associations pacifiques. La police a utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser les manifestants et a arrêté trois avocats dont Mohammad-Reza Faghihi et Saeed

Sheikh.

Le 27 février 2021, Mohammad Reza Faghihi avaient voulu déposer (notamment avec ses confrères Mustapha Nili et Arash Keykhosravi), une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei et d'autres hauts responsables de la République islamique pour négligence liée à l'incapacité à contenir le Covid-19 en Iran. Le 14 août 2021, il avait été inculpé de « propagande contre l'État », mais libéré sous caution. Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran l'avait condamné à six mois de prison pour « rassemblement et collusion pour menées en réunion contre la sécurité nationale » (Art. 610 IPC). La peine avait été confirmée en appel en août 2022.

Ghasem Bodi Bonab

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz. Condamné à 5 mois de prison



Ghasem Bodi Bonab a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022, après l'annonce de la création d'un comité chargé de défendre les manifestants arrêtés au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental, dont il est membre. Libéré sous caution, il a été condamné le 19 novembre 2022 à 5 mois de prison et à une, amende 80000000 IRR pour « incitation à la guerre et à la destruction visant à perturber la sécurité nationale » (Art. 512 du code pénal).

Sina Yousefi

Arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 et condamné le 12 décembre à six mois de prison pour propagande contre l'État par le tribunal révolutionnaire de Tabriz



Sina Yousefi, vice-président de la Commission des droits de l'homme des avocats de la province d'Azerbaïdjan oriental, a été arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022 en même temps que Ghasem Bodi Bonab, un membre de la commission, après avoir annoncé la formation du comité chargé de défendre les manifestants arrêtés au sein de la commission des droits de l'homme du barreau de l'Azerbaïdjan oriental. Il a été transféré dans le quartier provisoire de la prison de Tabriz. Il a été libéré sous caution. le 27 octobre 2022, Il a été condamné le 12 décembre 2022 à six mois de prison par la première chambre du tribunal révolutionnaire de Tabriz et interdit de quitter le pays pendant deux ans. Le 16 février 2023, il a reçu une convocation à comparaître devant la 112e chambre du tribunal pénal de Tabriz pour diffusion de mensonges en ligne. Il a déclaré que l'accusation était due aux activités de la commission des droits de l'homme de l'association du barreau et à l'annonce du nombre de personnes arrêtées à Tabriz au cours du premier mois des manifestations.

Amir Mehdipour

Arrêté le 18 octobre 2022 à Tabriz



Amir Mehdipour, membre de la commission des droits de l'homme de l'association du barreau de la province d'Azerbaïdjan oriental, a été condamné à 1 an de prison et à 2 ans d'interdiction de quitter l'Iran pour avoir défendu les droits humains. De plus, tous ses appareils électroniques ont été confisqués et sa licence d'avocat a été révoquée par les autorités iraniennes. Il avait été Arrêté à Tabriz le 18 octobre 2022.



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**

Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi, Maryam Afrafaraz et Mostafa Nili (suite)

Condamnation des « défenseurs du droit à la santé » à des peines de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran



Arash Keykhosravi, Mohammad-Reza Faghihi, Maryam Afrafaraz avaient tous les quatre été arrêtés le 14 août 2021, en même temps que Mostafa Nili (et le journaliste Mehdi Mahmoodian) lors d'une réunion au bureau de l'Association pour la protection des droits civils à Téhéran, consacré à la rédaction d'une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei, le groupe de travail national du pays contre le coronavirus, le ministre de la Santé et d'autres responsables pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19. Ils avaient été rejoints par Mohammad Hadi Erfanian Kaseb et Leila Heidari qui ont été libérés sous caution quelques jours plus tard. (Voir page suivante). Maryam Afrafaraz et Mohammad-Reza Faghihi ont été libérés sous caution 15 jours après leur arrestation, le 29 août 2021, tandis qu'Arash Keykhosravi fut l'un des trois détenus dans les cellules d'isolement du quartier 241 de la prison d'Evin. Lors d'une audience préliminaire, le 27 octobre, les « *défenseurs du droit à la santé* » avaient été inculpés de "formation d'un groupe pour troubler la sécurité nationale », « propagande contre l'État » et « appartenance à un groupe d'opposition ». Mostafa Nili et Arash Keykhosravi avaient finalement été libéré sous caution le 18 décembre 2021 et le 25 décembre 2021.

Le 19 juin 2022, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mostafa Nili à quatre ans de prison et à deux ans d'interdiction d'apparaître dans les médias, Arash Keykhosravi, à deux ans, Mohammad Reza Faghihi a un an. Maryam Afrafaraz, avocate et défenseuse des droits civiques et membre de l'Imam Ali Charity Association, désormais interdite, a quant à elle été condamné à 95 jours de prison. Au surplus, elle a prononcé une interdiction de deux ans d'exercer la profession d'avocat contre Nili et un an contre Arash Keykhosravi. Le journaliste Mehdi Mahmoodian a été condamné à quatre ans de prison et deux ans d'interdiction des activités dans les médias.

Le 14 août 2022, la branche 36 de la cour d'appel de Téhéran a confirmé toutes les peines de prison prononcées par la chambre 29 du tribunal de la révolution islamique sans tenir de nouvelle audience. Les peines ont été communiquées aux prévenus le 16 août 2022. Le 7 novembre 2022, Mostafa Nili a été réarrêté à l'aéroport de Mehrabad à Téhéran, puis Arash Keykhosravi, le 19 novembre 2022. Le 10 janvier 2023, la Cour suprême a ordonné la tenue d'un nouveau procès relatif à la peine prononcée contre Arash Keykhosravi, Le 6 mars 2023, Arash Keykhosravi a été libéré de la prison de Kachueie. Cette libération est intervenue après que la branche 21 de la cour d'appel a suspendu la peine de deux ans de prison et d'autres peines complémentaires prononcées par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran en août 2022.

Mohammad Hadi Erfanian Kaseb

Le 27 février 2022 la 36ème section de la cour d'appel de Téhéran a confirmé sa condamnation à trois mois et cinq jours de prison. Trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».



La 36^{ème} section de la cour d'appel de Téhéran a confirmé le 27 février 2022 sa condamnation à trois mois et cinq jours de prison. Il a été convoqué au bureau de l'application des peines du tribunal d'Evin pour y purger sa peine, il s'est présenté le 28 août 2022 et a été libéré le 28 novembre 2022.

Mohammad Hadi Erfanian Kaseb avait été arrêté 26 avril 2020, pour avoir donné des interviews aux médias locaux au sujet du meurtre d'un de ses clients, l'étudiant militant prisonnier, Alireza Shirmohammadali, qui a été poignardé à mort en juin 2019, au pénitencier central du Grand Téhéran (GTCP). Les entretiens ont ensuite été republiés par les médias étrangers de langue persane. Après avoir été interrogé à l'isolement dans le quartier 2A de la prison IRGC d'Evin, il a été accusé d'« activités de propagande contre le régime islamique » et placé en détention dans le quartier 2A de la prison d'Evin, le centre de détention qui appartient aux services de renseignement) du Corps des gardiens de la révolution (IRGC). Toutefois, il a finalement été libéré sous caution deux jours plus tard dans l'attente de son procès. En première instance, le 16 mai 2021, la 29^e chambre du tribunal révolutionnaire de Téhéran a condamné Mohammad Hadi Erfanian Kaseb à trois mois et cinq jours de prison pour « propagande contre l'État ».

Entre-temps, Mohammad Hadi Erfanian Kaseb a dû faire face à une autre affaire. Il avait été à nouveau arrêté le 14 août 2021, après avoir rejoint avec Leila Heidari, d'autres avocats dans les locaux de l'"Association pour la protection des droits des citoyens" à Téhéran dans le but de rédiger une plainte contre le guide suprême Ali Khamenei, pour mauvaise gestion présumée de la pandémie de COVID-19 (voir page précédente). Il avait été libéré sous caution 15 jours plus tard, le 29 août 2021 (tout comme Leila Heidari).

Mohammad Hadi Erfanian a défendu de nombreux prisonniers politiques, dont Raheleh Rahemipour, Haleh Rostami, Marjan Davari, et des étudiants, universitaires et des citoyens bahais arrêtés. Il était également l'avocat d'Alireza Shirmohammad Ali, le prisonnier politique tué dans la prison du Grand Téhéran.

Zahra Nazari Kamishani

Arrêtée le 4 novembre 2022 à Sari



Nazari Kamishani avocate au barreau de Mazandaran et résidente à Sari, a été arrêtée dans son bureau à Sari le 4 novembre 2022. Elle a été libérée sous caution après 22 jours de détention.



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**

IRAN – 14 mai 2023

Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara

Condamnés à un an de prison par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour avoir écrit une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général des Nations Unies



Le 14 mai 2023, la branche 29 du tribunal révolutionnaire de la prison d'Evin qui a convoqué plus de 55 avocats—notamment ceux qui ont défendu depuis octobre des manifestants à comparaître devant lui.

Mohammad Seifzadeh, qui est est, avec Chirine Ebadi (Prix Nobel de la paix en 2003), un des membres fondateurs du Defenders of Human Rights Center (DHRC) - le Cercle des défenseurs des droits de l'homme - et Marzieh Nikara, qui est-elle aussi une éminente avocate et militante des droits de l'homme, avaient été convoqués en avril 2023 devant la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran (tribunal d'Evin). Le motif de la convocation : tous deux faisaient partie d'un groupe de défenseurs des droits de l'homme et d'experts juridiques, qui avaient adressé une lettre à Antonio Guterres, Secrétaire général de l'ONU, à propos de la répression des manifestations nationales de 2022-2023 - à la suite de la mort de Mahsa Amini -pour demander notamment que cessent les condamnations à mort les exécutions publiques de jeunes manifestants..

On peut lire la lettre à l'adresse suivante : <https://www.avocatparis.org/sites/bdp/files/2022-12/Lettre%20d%27avocats%20iraniens%20et%20Nasserine%20Sotoudeh%20%C3%A0%20Monsieur%20Antonio%20Guterres.pdf>

Le 14 mai 2023, Mohammad Seifzadeh et Marzieh Nikara ont été condamnés à un an d'emprisonnement par la branche 29 du tribunal révolutionnaire de Téhéran pour «activités de propagande anti-régime» et «diffusion de mensonges ».

Précédemment, Mohammad Seifzadeh avait été condamné le 30 octobre 2010 par la 15^{ème} chambre du Tribunal Révolutionnaire de Téhéran à neuf ans de prison et à une interdiction de dix ans d'exercer la profession d'avocat pour avoir « agi contre la sécurité nationale « à travers la fondation de la DHRC. En juin 2011, une cour d'appel a réduit sa peine à deux ans de prison. Sa peine devait expirer en avril 2013. Mais 20 février 2013, la 15e chambre du tribunal révolutionnaire lui a infligé une nouvelle peine de six ans d'emprisonnement, confirmée en appel. Il a finalement été libéré le 10 mars 2016 après avoir passé près de cinq années en prison.

Farzaneh Zilabi

19 mai 2023 : 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État »



Farzaneh Zilabi, qui a défendu notamment les travailleurs de l'entreprise de canne à sucre Haft-Tappeh à Chush, dans le sud-ouest de l'Iran, a été condamnée le 19 mai 2023 à 18 mois de prison pour « insulte au guide suprême » et « activités de propagande contre l'État » par le tribunal révolutionnaire d'Ahvaz, dans la province du Khuzestan.

Arrêtée le 14 février 2023, Farzaneh Zilabi avait comparu devant la 13e branche du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à la fin du mois de février dernier, pour répondre d'accusations d'insulte à la direction, d'activités de propagande contre l'État, mais aussi de publication de faussetés dans le cyberspace, de rassemblement et de collusion contre la sécurité, et d'appartenance à des groupes hostiles. Elle a fermement défendu plusieurs travailleurs poursuivis pour avoir participé aux manifestations du soulèvement de 2022.

Farzaneh Zilabi est bien connue pour avoir défendu les travailleurs de Haft Tappeh qui ont organisé des rassemblements et des grèves depuis 2018 en raison des retards fréquents dans le paiement de leurs salaires et de la réduction de leurs prestations de santé et de retraite ainsi que les militants politiques du Khuzestan, ainsi que les journalistes du Khuzestan et le secrétaire du syndicat des enseignants du Khuzestan, Pirouz Nami.

Précédemment le 13 septembre 2021, Farzaneh Zilabi avait été condamnée par la branche 2 du tribunal révolutionnaire d'Ahvaz à un an de prison et à une interdiction de voyager de deux ans pour « propagande contre l'État ». Mais le tribunal l'avait exonérée des accusations de « rassemblement et collusion contre l'État » et de « diffusion de mensonges et d'insultes contre le guide suprême ». Elle avait fait appel de cette décision par l'intermédiaire de son avocat, Nasser Zarafshan.



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**



**Ces pages ne font pas
partie de la communication
publique**

Les rapports de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats

Tous les Suppléments Spéciaux



2017 2018 2019 2020
CHINE EGYPTE TURQUIE PAKISTAN



2020 2021 2021 2022
IRAN AZERBAÏDJAN BIELORUSSIE COLOMBIE



Ces avocats persécutés dans le monde

Ces avocats persécutés dans le monde

Les rapports de l'Observatoire mondial des violations des droits de la défense et des droits des avocats



Les rapports 2005 à 2018 sont épuisés.

INDEX

1. Abolfazl Hamzeh...p.31
2. Abouzar Nasrallah...p.32
3. Ahmad Ali Barani...p.22
4. Ali Khanzai...p.22
5. Ali Mojtahedzadeh...p.25,32
6. Ali Reza Zaré...p.22
7. Ali Sharifzadeh Ardakani...p.20, 22, 31
8. Alireza Seyed Aghayi...p.32
9. Amin Adel Ahmadian...p.12,22,31
10. Amin Samani...p.22
11. Amir Afshar Najafi...p.22
12. Amir Dehghani...p.22
13. Amir Hossein Ghafarian...p.31
14. Amir Mehdipour...p.10,22
15. Arash Keykhosravi...p.15,22
16. Asghar Mohammadi...p.26,22
17. Astareh (Maryam) Ansari...p.12, 22
18. Babak Paknia...p.7,22
19. Bahareh Fesharki...p.32
20. Bahareh Sahrayian...p.12,22
21. Behzad Hakimizadeh...p.20, 22
22. Ebrahim Ghaedi...p.22
23. Ehsan Haqi...p.31
24. Elham Ayoubi...p.32
25. Elnaz Moqimi...p.32
26. Fariba Tavakoli...p.22
27. Farzaneh Akbarian...p.22
28. Farzaneh Zilabi... p.22,28,31
29. Fereshteh Tabanian...p.19,,22
30. Firouzeh Zarah Khordechi...p.22
31. Forough Sheikh al-Islami...p.31
32. Ghahraman Karimi...p.22
33. Ghasem Bodi Bonab...p.10,22
34. Ghodsieh Ghodsbin...p.22
35. Golaleh Vatandoust... p.8,22
36. Hadi Razavi...p.22
37. Hasan Younesi... p.17,,22,31
38. Hassan Asadi Zeidabadi...p.17,22
39. Hossein Bayat Pilan Korki...p.21,22
40. Hossein Jalilian...p.22
41. Hossein Mezaei...p.22
42. Hussein Rezai...p.22
43. Ibrahim Sabety...p.22
44. Keyvan Samimi...p.22
45. Leila Ghasemi Pashaki...p.32
46. Mahboubeh Joudaki...p.32
47. Mahmoud Sadeghi...p.31
48. Mahmoud Tarawatroy...p.13,22
49. Mahsa Gholamalizadeh...p.7,22
50. Majid Sabouri...p.32
51. Marjan Esfahan...p.25,32
52. Maryam Afrafaraz...p.15
53. Maryam Arvin...p.18,22
54. Maryam Sadrnia...p.22
55. Marzieh Mohebi... p.22,32
56. Marzieh Nikara...p.27
57. Massoud Keihkani...p.22
58. Mehdi Karimi... p.22,32
59. Mehran Heidari... p.22, 32
60. Milad Panahipour...p.7, 22
61. Mina Bozorgi Koushalshahi...p.11,22
62. Mitra Izadifar... p.22,24, 32
63. Mohammad Ali Kamfirouzi...p.19, 31
64. Mohammad Arman...p.21,22
65. Mohammad Hadi Erfanian Kaseb...p.16,31
66. Mohammad Hadi Jafarpour...p.13,22,31
67. Mohammad Hossein Aghasi...p.31
68. Mohammad Lavasani...p.31
69. Mohammad Rezaei...p.22
70. Mohammad Seifzadeh...p.27, 31
71. Mohammad Taheran Pour...p.22
72. Mohammad-Reza Faghihi...p.9,15,22
73. Mohammad-Reza Fard Parsa...p.32
74. Mohsen Borhani...p.32
75. Mostafa Nili...p.14-15,22
76. Mostafa Shabani...p.32
77. Nazanin Salari...p.12,22
78. Negin Kiani...p.11,22
79. Nemaht Ahmadi...p.29
80. Oveis Hamed Tavasoli...p.18,22
81. Parisa Ghasemi... p.22,32
82. Ramin Safarnia...p.31
83. Reza Hamzei... p.17,22
84. Reza Heidari...p.32
85. Reza Khandan...p.26
86. Rezvan Abbasi Farajzadeh...p.32
87. Roza Etemad Ansari...p.8,22
88. Ruhollah Mohammad Rezaei...p.8,22
89. Saeed Ataei Kachuei.....p.11,22
90. Saeed Jalilian...p.7, 22
91. Saeed Sheikh...p.32
92. Saeed Sheikh...p.22
93. Saeed Sheikh...p.9
94. Saeideh Mirghorbani...p.22
95. Saleh Nikbakht...p.22,30
96. Samin Cheraghi...p.24, 31
97. Sara Hamzehzadeh... p.22,24,31
98. Seyed Hossein Pai-Lakhi...p.22
99. Shayan Zadegan...p.31
100. Shohre Hadadian...p.22
101. Sina Yousefi...p.10, 22
102. Tootia Partovi Amoli...p.31
103. Yashar Kazemi...p.31
104. Zahra (Firouzeh) Khordechi...p.8
105. Zahra Mirbik Darvishond...p.32
106. Zahra Nazari Kamishani...p.16, 22



ANNIVERSAIRE

40

ANNIVERSARY

